

# Journal des traducteurs Translators' Journal

## Institut de Traduction, Inc., affilié à l'Université de Montréal

### Institut de Traduction

---

Volume 2, numéro 1, 1er trimestre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1057180ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1057180ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

Institut de Traduction (1957). Institut de Traduction, Inc., affilié à l'Université de Montréal. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 2(1), 32–35.  
<https://doi.org/10.7202/1057180ar>

# **Institut de Traduction, Inc.**

**affilié à**

## **L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**



**Fondateur : Georges Panneton**

*Président d'honneur :*

M. T. Taggart Smyth, DSP.

*Vice-président d'honneur :*

M. Thomas Guerin, PH.D., O.B.E.

*Président :*

François Vézina, L.Sc. com., D.S.P.

*Vice-présidente,*

*directrice des études :*

Mlle Jeanne Grégoire.

*Vice-président :*

M. J.-P. Vinay, M.A. (Londres),  
agrégé de l'Université de France.

*Directeurs :*

M. Donald Buchanan, M.A.  
(Montréal), Docteur ès Lettres  
(Besançon, France).

M. Paul La Rocque, B.A.

*Trésorière :*

Mlle Alice Lambert.

*Adresse postale :*

410, avenue Wiseman  
Outremont — Montréal 8  
Téléphone : CR. 1-5879

Fondé dans le but de contribuer au relèvement du niveau de la traduction en général et de sa fonction dans le domaine pratique et sur le plan littéraire, **L'INSTITUT DE TRADUCTION**, sous le haut patronage de son Comité d'honneur, dont le président est M. T. Taggart Smyth, comporte un Office consultatif; un Comité d'étude, de recherches et travaux; une section de cours du soir.

**L'INSTITUT DE TRADUCTION** offre ses cours bilingues gradués à tous ceux qui s'intéressent à la traduction dans l'exercice de leur profession ou en tant que carrière distincte. En outre, abordant tout naturellement une grande variété de techniques diverses, ces cours constituent une excellente introduction à la connaissance pratique des deux langues officielles du Canada. Cette formation bilingue ressort du programme de l'Institut, qui s'établit comme suit :

**COURS DU SOIR**

(fondés en 1940)

- T. 50 **TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS ;**  
T. 51 **TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS :**

1ère année, série « C »

*M. Blake T. Hanna, Mme Berthe Penverne,  
Mlle Magdelhayne Buteau.*

Jeudi, 7h.30 à 9h.30 p.m.

Cours élémentaires d'initiation à la traduction — étude des principes fondamentaux de la traduction, et de la stylistique française et anglaise.

Traduction de lettres commerciales simples et de textes sur des sujets variés du domaine commercial. Minimum de connaissances requises : certificat de 12e année ou finissants du cours Lettres-Sciences ou l'équivalent. Bonne connaissance des deux langues française et anglaise. Les candidats y sont admis après examen dans les deux langues. Un corrigé-type est remis aux élèves à la fin de chaque leçon.

- T. 150 **TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS ;**  
T. 151 **TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS :**

2e année, série « B »

*M. J.-P. Vinay, Dr Donald Buchanan, M. Blake T. Hanna et  
Mme Berthe Penverne.*

Jeudi, 7h.30 à 9h.30 p.m.

Ces deux cours sont ouverts à ceux qui ont déjà quelque expérience en traduction et après concours d'admission. Ils portent sur l'étude et la traduction de lettres commerciales, de textes pratiques relatifs au commerce, à l'industrie, à la finance, à la publicité, etc. Ils s'accompagnent d'un commentaire grammatical. — Un corrigé-type est remis aux élèves à la fin de chaque leçon.

- T. 170 **TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS ;**  
T. 171 **TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS :**

3e année, série « A »

*M. J.-P. Vinay et Donald Buchanan.  
MM. R. Surzur et Edward J. McCracken.*

Jeudi, 7h.30 à 9h.30 p.m.

Ces deux cours de traduction avancés sont ouverts aux étudiants détenteurs du certificat « B » et, après concours, aux étudiants qui justifient des connaissances linguistiques suffisantes et une bonne expérience dans la profession de traducteur. Ils portent sur la traduction de textes généraux intéressant des domaines variés : journalisme, commercial, publicitaire, administratif, littéraire. — Un corrigé-type est remis aux élèves à la fin de chaque leçon.

**T. 190 COURS SPÉCIAL : STYLISTIQUE ET DISSERTATION  
FRANÇAISES ET ANGLAISES.**

*MM. Roland Surzur et Edward J. McCracken.*

Ces deux cours sont ouverts à toute personne possédant parfaitement sa grammaire française aussi bien que la grammaire anglaise, désireuse d'améliorer ses connaissances stylistiques. Il est destiné spécialement à préparer les étudiants possesseurs du diplôme de l'Institut de Traduction aux épreuves de l'examen proposé par la *Société pour la propagation des Langues Etrangères en France*, qui porte sur les épreuves de thème, de version et de dissertation.

Il y a examen d'admission le premier jeudi d'octobre pour les personnes désirant s'y inscrire et ne possédant pas déjà le diplôme de l'Institut.

Inscription minimum : 15 élèves. — Jeudi, 7h.30 à 9h.30 p.m.

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER**

**LIEU ET DATE DES COURS :** Les cours du soir ont lieu à 220 ouest, avenue des Pins.

**INSCRIPTION :** La date des inscriptions pour tous les cours du soir est fixée au premier jeudi d'octobre, à 7h.30. Les examens d'admission aux cours des trois séries « A », « B » et « C » ont lieu le même soir, au même endroit. Pour éviter l'encombrement ce soir-là ou tout retard à l'examen d'admission, on peut s'inscrire d'avance en s'adressant à l'Institut de Traduction. Les cours commencent le deuxième jeudi d'octobre.

**EXAMENS :** Pour être admis aux examens de fin d'année, qui ont lieu en avril, en vue de l'obtention d'un certificat ou du diplôme universitaire de traduction, les étudiants inscrits aux cours du soir doivent avoir assisté aux quatre cinquièmes des leçons et remis au professeur au moins huit devoirs de chaque catégorie.

La reprise des examens pour les candidats n'ayant pas obtenu une moyenne suffisante aux épreuves d'avril est fixée au premier jeudi d'octobre.

**DIPLÔMES :** Les lauréats des examens de la première année (série C) et de la deuxième année (série B) reçoivent un certificat de l'Institut de Traduction, qui permet l'entrée dans les classes supérieures sans autre examen.

Le Diplôme de Traduction, établi par les soins du Secrétariat général de l'Université de Montréal, est décerné aux lauréats des examens de la troisième année (série A), et permet l'inscription au cours spécial sans autre examen.

Le cours spécial prépare au diplôme d'Etudes supérieures de langues vivantes, section littéraire et pédagogique ou section commerciale, de la S.P.L.E.F. de Paris. Les inscriptions à ce cours se font le premier jeudi d'octobre et les examens ont lieu à la mi-juin.

### DROITS D'INSCRIPTION

**TRADUCTION :** 40 leçons de l'anglais au français et vice versa — réparties sur un cycle de 20 soirées.

**COURS SPÉCIAL :** 40 leçons de stylistique française et anglaise et de dissertation — réparties sur un cycle de 20 soirées.

**PRIX :** \$40.00 pour la série « C » (T. 50 et T. 51)  
\$40.00 pour la série « B » (T. 150 et T. 151)  
\$40.00 pour la série « A » (T. 170 et T. 171)  
\$40.00 pour le cours spécial (T. 190)

Un versement de \$5.00 est exigé à l'inscription pour les frais d'examen et d'inscription; le solde de \$40.00 est payable le ou avant le premier jeudi d'octobre.

Les chèques postdatés ne sont pas acceptés; les étudiants n'ayant pas rempli les conditions d'inscription précisées ci-dessus ne sont pas acceptés aux cours. Aucun autre déboursé n'est exigé, ni pour les frais d'examen, ni pour le diplôme ou le certificat.

Une réduction est accordée sur tous les cours aux étudiants de l'Université de Montréal.

Les étudiants dûment inscrits aux cours reçoivent gratuitement le *Journal des Traducteurs*, organe trimestriel publié avec le concours de l'Institut, et ont droit au service gratuit de la bibliothèque de l'Institut.

L'Institut de Traduction octroie chaque année deux bourses d'étude, l'une en classe "B", l'autre en classe "C", à l'étudiant qui se classe premier pour la moyenne générale des notes de l'année et des examens de fin d'année. Cette bourse d'étude donne droit à une année de cours gratuits à l'Institut.

---

**Tout chèque ou mandat de poste doit être libellé à l'ordre de l'Institut de Traduction.**